

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALZERGUES

L'an deux mil vingt-six et le cinq juin à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Valzergues, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Didier FOISSAC, Maire.

Nombre de
Conseillers : 11
Présents : 10
Votants : 11

Présents : Mrs FOISSAC Didier, GAYRALD Jean-Claude, , ARNAL Hugues, OLIVIER Guillaume, TAMALET Mikael, Mmes LAVAUD Isabelle, CARLES Elodie, CAMBON Anne, LAFOUTRY Colette, RENARD Maude

Absent excusé : CANREDON Lionel (procuration GAYRALD Jean-Claude)

Secrétaire de séance : OLIVIER Guillaume

Convocation du :

29 mai 2026

ORDRE DU JOUR :

- 1-Approbation du Procès-Verbal du 21 avril 2026,
- 2-Elections sénatoriales 2026 – Désignation du délégué municipal et de ses suppléants,
- 3-Délibération – Création du budget annexe lotissement,
- 4-Délibération – Rétrocession du terrain parcelle A 1288,
- 5-Délibération – Avance budget commune au budget annexe lotissement,
- 6-Délibération – Prix de vente des terrains,
- 7-Vote du budget primitif 2026 – budget annexe lotissement,
- 8-Délibération – Dissimulation des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public Poste Valzergues suite lotissement communal,
- Questions Diverses

1- Approbation du Procès-Verbal du 21 avril 2026

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 21 avril 2026. Il n'est fait aucune remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2- Elections sénatoriales 2026 – Désignation du délégué municipal et de ses suppléants

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder au vote d'un délégué et trois suppléants municipaux en vue des élections sénatoriales.

M. FOISSAC Didier est élu délégué et M. GAYRALD Jean-Claude, Mme LAVAUD Isabelle et M. CANREDON Lionel sont élus délégués suppléants.

3- Délibération – Création du budget annexe lotissement

Monsieur le Maire expose la nécessité pour la Commune d'individualiser la vente des lots du lotissement dans un budget annexe.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la création du budget annexe lotissement « Le Camps Bas ».

4- Délibération – Rétrocession du terrain parcelle A 1288

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le terrain d'emprise du lotissement « Le Camps Bas » a été acquis par le budget principal en 2024.

Vu la création du budget annexe « lotissement du Camps Bas », le budget principal va rétrocéder à son budget annexe, la totalité du terrain soit 6 345 m² pour 51 592.65 €, frais de notaire inclus.

Le conseil municipal approuve la rétrocession à l'unanimité.

5- Délibération – Avance budget commune au budget annexe lotissement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe lotissement a été créé afin de comptabiliser la production et la vente des lots.

Dans l'attente de vente des lots, il est nécessaire de financer le budget lotissement. Il sera donc financé par une avance du budget principal.

Cette avance est accordée à titre gratuit pour un montant maximum de 169 000 € et cette avance sera versée au fur et à mesure des besoins du budget annexe lotissement.

Il précise que le budget annexe lotissement remboursera le budget principal au fur et à mesure des ventes de lots.

6- Délibération – Prix de vente des terrains

La commune a décidé de proposer des terrains à bâtir par l'aménagement du lotissement communal « Le Camp Bas ». Les travaux de viabilisation sont terminés et il convient de déterminer le prix de vente des lots en vue de leur commercialisation.

Partant du principe que la commune n'a pas vocation à dégager une marge sur ce projet, il est proposé de fixer le prix de vente à 32 € TTC le m². A ce prix s'ajouteront les frais et droits annexes tels que les frais de notaire, d'enregistrement, de droit de mutation.

7- Vote du budget primitif 2026 – budget annexe lotissement

- Budget lotissement 2026 -

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
Acquisition du terrain	52 000	Vente terrains	149 000
Etude	16 000	Subvention budget principal	20 000
Travaux	101 000	TVA	1
TVA	1	Variation stock terrain	169 000
Variation stock terrain	169 000		
TOTAL	338 001	TOTAL	338 001
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
Avance commune	169 000	Versement commune	169 000
Stock final terrain	169 000	Sortie du stock terrain	169 000
TOTAL	338 000	TOTAL	338 000

Le budget a été approuvé à l'unanimité pour les élus.

8- Délibération – Dissimulation des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public Poste Valzergues suite lotissement communal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du lotissement communal, il semble opportun de traiter l'amélioration esthétique des réseaux de télécommunication et d'éclairage public.

Le projet de renforcement du réseau électrique est estimé à 122 654,44 € HT. La Commune ne participera pas sur ces travaux. Ce montant sera pris dans le cadre du programme de renforcement des réseaux électriques par le budget du SIEDA.

Le projet pour la dissimulation des réseaux de télécommunication est estimé à 21 031,54 € HT. La participation de la commune portera sur 50 % du montant H.T des travaux, soit 10 515,77 €.

En complément des travaux ci-dessus, il est nécessaire de traiter l'éclairage public. Le projet est estimé à 8 047,31 HT qui sera pris en charge par la commune en totalité.

Après avoir ouï cet exposé, les élus approuvent à l'unanimité ces travaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h30.

Le Maire,
D. FOISSAC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. FOISSAC', with a long horizontal stroke extending to the right.

Le Secrétaire,
G. OLIVIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. OLIVIER', with a long horizontal stroke extending to the right.